

Communication publicitaire - Avant toute souscription, veuillez prendre connaissance du Document d'Informations Clés et du prospectus

Objectifs et Politique d'investissement (Source : Amundi) *

La stratégie d'investissement durable du Compartiment se concentre sur la lutte contre le changement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement en sélectionnant les investissements tels que décrits ci-dessous.

Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail à la section « Investissement durable » du Prospectus.

L'objectif d'investissement consiste à surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés actives dans l'ensemble de la chaîne alimentaire.

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés actives dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'eau, de la production et de la distribution d'aliments et de boissons, de la restauration et de toutes les activités connexes.

La Société de gestion intègre une approche durable en excluant des sociétés sur la base des critères suivants :

- les plus mauvaises notations ESG globales ;
- les pires notes sur les critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour l'écosystème de la chaîne alimentaire ;
- les controverses majeures en matière d'ESG.

Au minimum 90 % des valeurs en portefeuilles ont une notation ESG.

La Société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du Compartiment soit supérieure à la notation ESG de l'univers d'investissement après avoir exclu au moins 20 % des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Le Compartiment recourt à une approche à la fois descendante (top-down, allocation sectorielle) et ascendante (bottom-up).

L'exposition aux actions du Compartiment sera comprise entre 75 % et 120 % de ses actifs.

Le Compartiment est activement géré. Le Compartiment peut utiliser un Indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les classes d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à cet Indice de référence qui limite la constitution du portefeuille.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille.

Le Compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure ».

CPR Invest - Food For Generations - A USD - Acc est libellé en USD.

CPR Invest - Food For Generations - A USD - Acc a un horizon d'investissement recommandé de plus de 5 ans.

CPR Invest - Food For Generations - A USD - Acc capitalise ses bénéfices nets et ses plus-values de capital nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

!/ Important : Le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s). L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné, tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, étant donné que ceux-ci sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le fonds.

* Il s'agit de la politique d'investissement mentionnée dans le document d'informations clés.

Profil de risque et de rendement (Source : Fund Admin)



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 4 sur 7, qui est une catégorie de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit. Veuillez-vous reporter au prospectus de CPR Invest.

FRAIS (Source : Amundi)

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances (Source : Amundi)

Les commissions de surperformance : 15 % (TTC) par an de la performance du Compartiment au-dessus de celle de l'Actif de référence. La Période d'observation de la performance, ayant débuté au lancement de l'action, est exceptionnellement prolongée jusqu'à la dernière valeur liquidative par Action de juillet 2023.

À la clôture de l'exercice précédent, une commission de 0,02 % a été prélevée.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année (Source : Amundi)

Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : 1,83%

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement (Source : Amundi)

Frais d'entrée (maximum) : 5,00%

Frais de sortie (maximum) : 0,00%

Frais de conversion : 5,00 %

Swing Pricing : Oui

Coûts de transaction : 0,21%

Caractéristiques (Source : Groupe Amundi)

Données clés (Source : Groupe Amundi)

Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : 107,35 (USD)

Actif géré : 983,47 (millions USD)

Date de la VNI et de l'actif géré : 31/10/2024

Valorisation : Quotidienne

Code ISIN : LU2013745885

Devise de référence de la classe : USD

Indice de référence : Aucun

Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT

Forme juridique : Compartiment de SICAV

Droit applicable : de droit Luxembourgeois

Norme européenne : OPCVM

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Date de création du compartiment/OPC : 18/09/2017

Date de création de la classe : 04/07/2019

Date de la première VNI : 14/10/2020

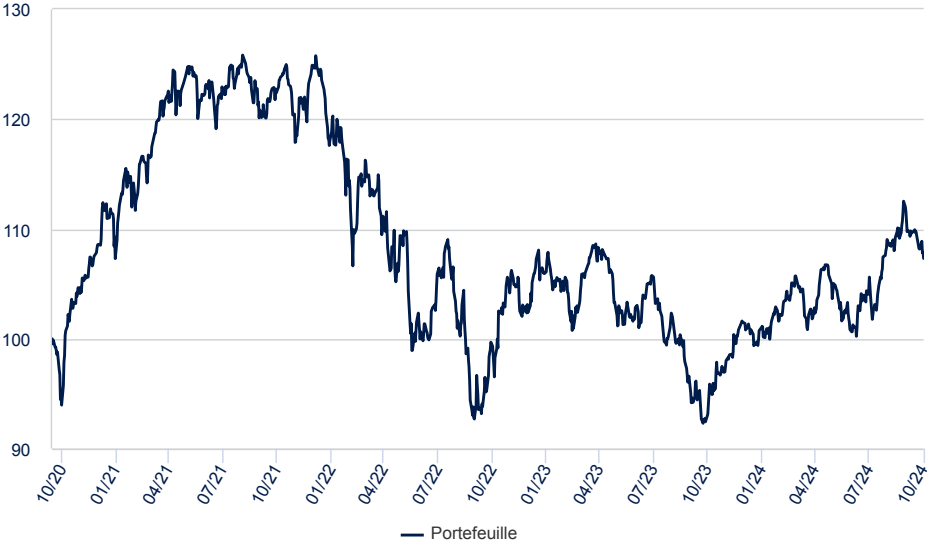
Affectation des résultats : Capitalisation

Souscription minimum : 1 dix-millième part(s)/action(s)

Investissement recommandé au moins pendant : > à 5 ans

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la valeur nette d'inventaire (base 100) du 14/10/2020 au 31/10/2024 (1) (Source : Fund Admin)



Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans
Volatilité du portefeuille	8,10%	13,06%
La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.		

PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

(Source : Groupe Amundi) *

	Poids (PTF)
DANONE	4,05%
KERRY GROUP PLC-A	3,94%
GEA GROUP AG	3,91%
PENTAIR PLC	3,79%
SEB SA	3,65%
SYMRISE AG	3,60%
UNILEVER PLC (GBP)	3,12%
COMPASS GROUP PLC GBP	3,06%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	2,98%
BRAMBLES LTD	2,69%

* Il se peut que les OPC présentés dans le portefeuille ne soient pas offerts en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement

PERFORMANCES NETTES PAR PERIODE GLISSANTE (Source : Fund Admin) ¹

Depuis le	1 an 31/10/2023	3 ans 29/10/2021	5 ans -	Depuis le 14/10/2020
Portefeuille	15,19%	-4,27%	-	1,76%

¹ Données annualisées

PERFORMANCES NETTES PAR ANNÉE CIVILE (Source : Fund Admin) ²

	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	-0,85%	-17,99%	14,96%	-	-

² Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les investissements sont soumis aux fluctuations de marché et peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

(1) Source : CPR AM. Toutes les performances ci-dessus sont calculées sur la base des valeurs nettes d'inventaire (VNI) dans la devise de référence de la classe (l'US Dollar), dividendes réinvestis hors frais et commissions à la charge de l'investisseur. Le rendement en euro peut se voir réduit ou augmenté en fonction des fluctuations du taux de change. Sur certaines périodes, la valeur nette d'inventaire ou le prix et certains rendements historiques présentés, convertis en euro, ont été réduits par des fluctuations du taux de change entre l'US Dollar et l'euro. Les rendements et l'évolution de la VNI cités ont trait aux années écoulées et ne constituent pas un indicateur fiable du rendement futur. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Les rendements annuels couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. L'évolution graphique de la VNI est établie sur l'hypothèse que la VNI et la valeur de l'indice sont égales à 100 à la date de début du graphique, afin de les rendre comparables.

(2) les rendements sont calculés hors taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge et le régime fiscal en question s'applique à ce type de personne.

(3) Rendements cumulés : sur 1 an ou moins et actuariels : plus d'un an

Notation Morningstar ©

Notation Morningstar "Overall" © : 4 étoiles

Catégorie Morningstar © :
SECTOR EQUITY AGRICULTURE

Date de notation : 30/09/2024

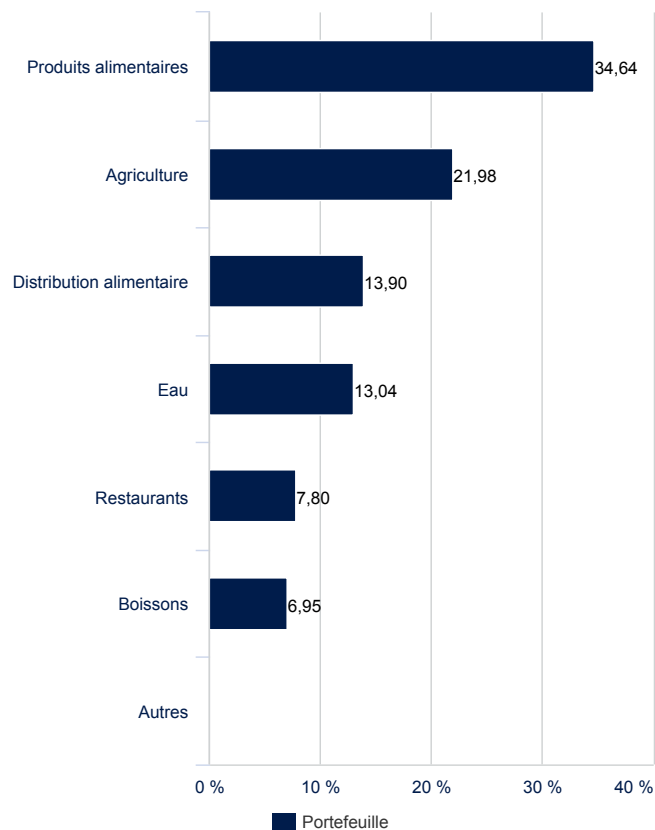
Nombre de fonds de la catégorie : 119

©2024 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : 1/appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; 2/ ne peuvent être reproduites ou redistribuées et 3/ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : https://www.morningstar.co.uk/static/UploadManager/Assets/Morningstar_Ratings_Infographic_2023.pdf

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

REPARTITION SECTORIELLE

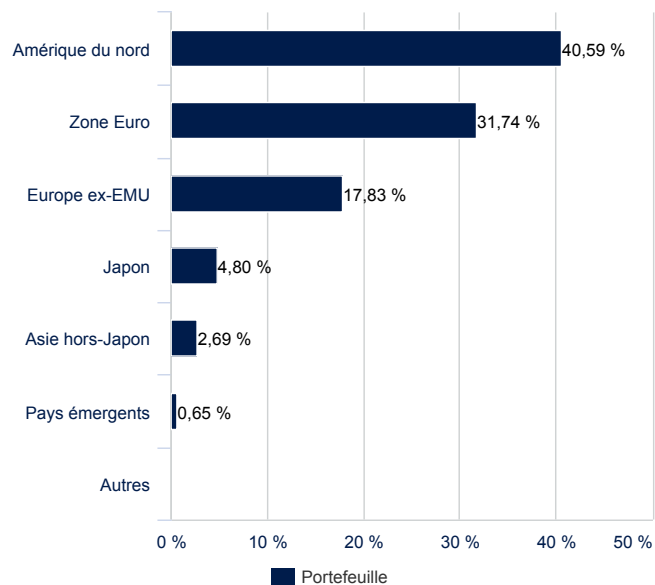
(Source : Groupe Amundi) *



* En pourcentage de l'actif - Hors OPC

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

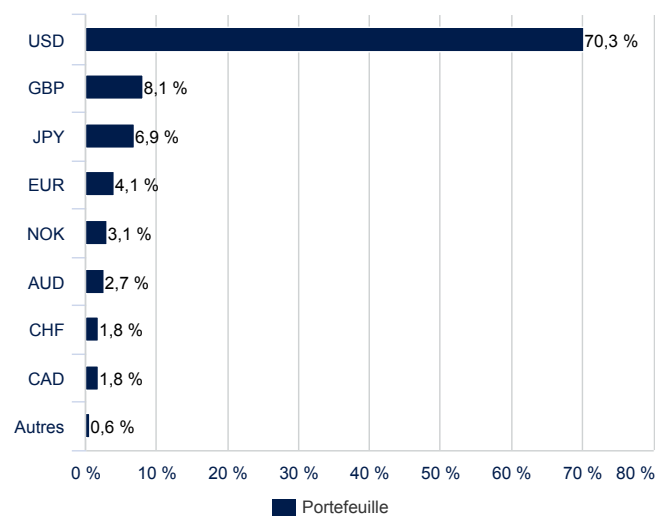
(Source : Groupe Amundi) *



* En pourcentage de l'actif – avec prise en compte des produits dérivés.

EXPOSITION PAR DEVISE

(Source : Groupe Amundi) **



** En pourcentage de l'actif – avec couverture de change

Fiscalité (Source : Amundi)Parts de capitalisation

Compartiment susceptible d'investir plus de 10 % en créances : oui

Fiscalité (résidents belges). T.O.B. [en cas de rachat et en cas de passage d'un compartiment de capitalisation vers un autre compartiment de capitalisation ou de distribution]: (ou de distribution ne portant pas sur la totalité du produit net) : 1,32 % (max. 4000 EUR).

Précompte mobilier :

- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:

• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ;

• à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.

- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Parts de distribution

Précompte mobilier :

- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:

• précompte mobilier libératoire de 30% sur la distribution de dividendes.

• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera également dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ; à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.

- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter vos conseillers financiers et fiscaux habituels.

Note Générale (Source : Amundi)

Les VNI de l'OPC sont publiées quotidiennement sur le site Internet www.fundinfo.com. Tout investissement dans le fonds doit être fait conformément à la documentation juridique en vigueur. Le prospectus, le règlement, le DIC ainsi que le dernier rapport (semi-) annuel de gestion sont disponibles gratuitement auprès du distributeur en Belgique et de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante : Caceis Belgium Avenue du Port 86C boîte 320 – 1000 Bruxelles. La documentation du fonds est disponible en anglais et en français sur le site www.cpram.com. Pour plus d'informations ou toute réclamation, veuillez contacter Caceis Belgium qui assure également le service de plainte (coordonnées ci-dessus). En l'absence de réponse dans un délai raisonnable (30 jours), ou si la réponse fournie ne vous semble pas satisfaisante, veuillez utiliser le formulaire en ligne sur le site du service de médiation : www.ombudsfm.be.

Synthèse de gestion. Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et qu'ils risquent le cas échéant de perdre le montant initialement investi. Les rendements passés peuvent être trompeurs. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché. L'accès aux informations ci-contre ne pourra pas être autorisé à toute personne soumise à des restrictions tels que les ressortissants des Etats-Unis.

Ce document n'a aucune valeur contractuelle et ne peut être copié, reproduit ou distribué intégralement ou partiellement sans l'accord préalable du promoteur.

Note concernant le swing pricing (Source : Amundi)

Compartiment éligible au mécanisme de swing pricing : Oui

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents, un mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement peut être appliqué. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Nette d'Inventaire. Par conséquent, la Valeur Nette d'Inventaire sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif). Normalement, les ajustements de la VNI ne dépasseront pas 2 % de la VNI originale. Pour plus d'information, veuillez-vous référer au prospectus.

Avertissement

Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Un résumé des droits des investisseurs et de l'accès à des mécanismes de recours collectif sont disponibles, en français, sur le lien suivant <https://www.cpr-am.fr/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires>. La société de gestion peut retirer la notification des modalités prévues pour la commercialisation de parts, y compris, le cas échéant, de catégories d'actions, dans un État membre vis-à-vis duquel il a procédé à une notification.

NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

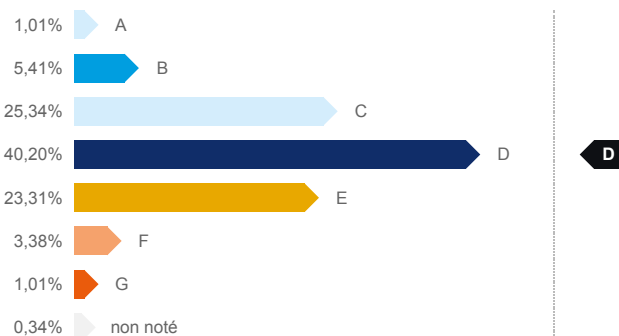
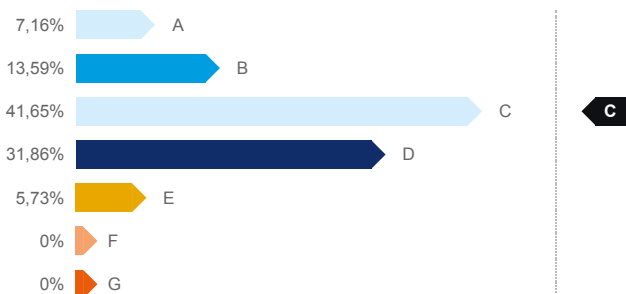
Notation environnementale, sociale et de gouvernance. La note ESG est une moyenne pondérée des notes sur les dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des critères du référentiel qui la composent, chacun des 37 critères d'analyse étant aussi notés de A à G.

Pour plus d'informations sur la notation ESG d'Amundi, veuillez consulter :
[notre approche esg](#)

Ces indicateurs/ces scores obtenus par le compartiment ne signifient pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité et que ces indicateurs/scores ne correspondent pas aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site www.fsma.be/fr/finance-durable.

La décision d'investir dans le fonds/compartiment promu devrait tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du fonds/compartiment promu, tels que décrits dans son prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs. Veuillez vous référer paragraphe "Aperçu de la Politique d'investissement responsable" du prospectus :

<https://www.amundi.com/globaldistributor/dl/doc/prospectus/LU1291158233/FRA/BEL>

Du portefeuille (Source : Amundi)**De l'indice de référence* (Source : Amundi)****Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)**

* Indice de référence :

	Portefeuille	Indice
Environnement	C	D
Social	C	D
Gouvernance	D	D
Note Globale	C	D

Couverture de l'analyse ESG (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	74
% du portefeuille noté ESG ²	100%

²Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

Label ISR**Définitions et sources (Source : Amundi)**

Investissement Responsable (IR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Des critères extra-financiers sont utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

o « E » pour Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'eau et des déchets...

o « S » pour Social/Sociétal : respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...

o « G » pour Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...

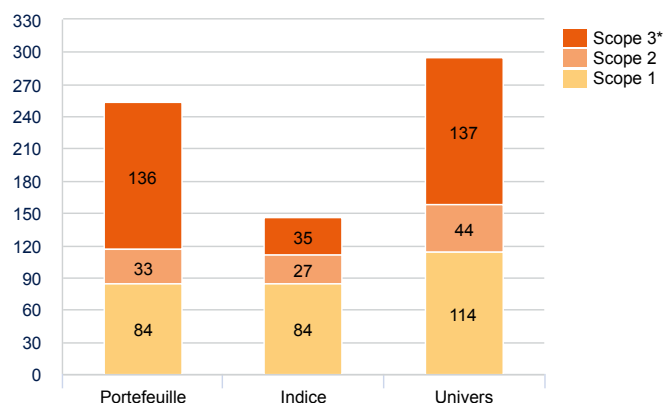
L'échelle de notation du Groupe Amundi classe les émetteurs de A à G, A étant les meilleurs émetteurs et G les moins bons.

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (Source : Amundi)

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement¹

Total en tCO₂ / M€ (portefeuille/indice) : 253 / 146
Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires (Source : Amundi)

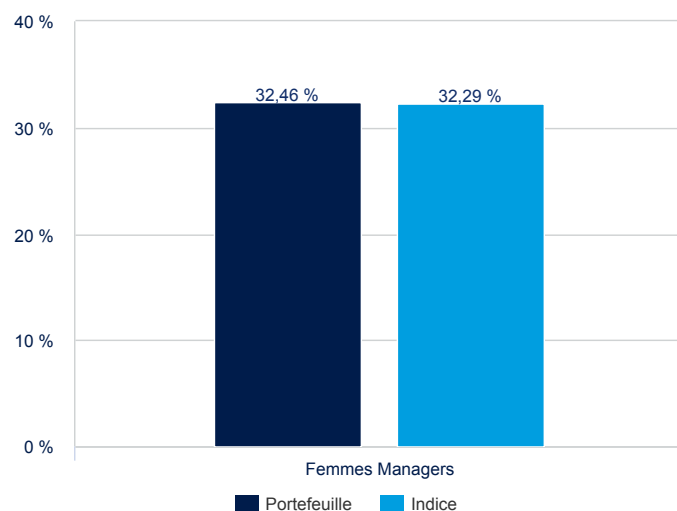


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Social²

Mixité des Managers (Source : Amundi)



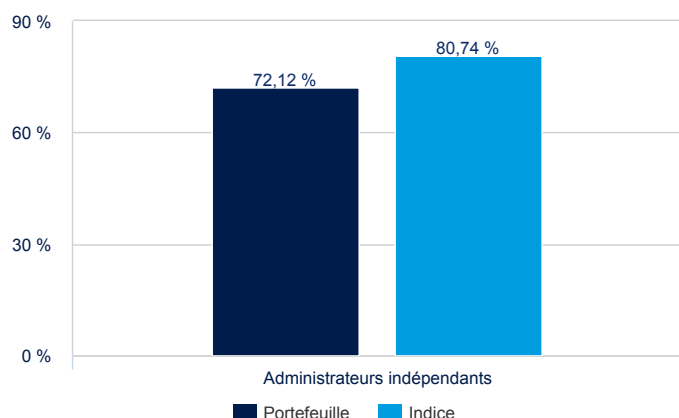
Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture **99,42%** **99,54%**

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : **92,79%** **92,14%**

Gouvernance⁴

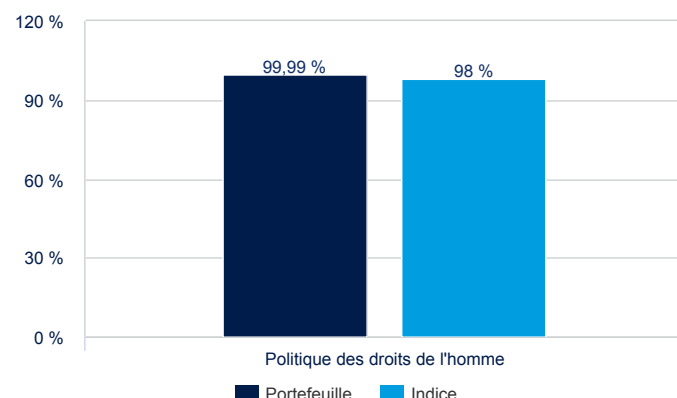
Indépendance du Conseil d'Administration (Source : Amundi)



Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Respect des droits Humains³

Travail décent et liberté d'association (Source : Amundi)



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture **99,42%** **99,54%**

Taux de couverture (portefeuille/indice) **99,11%** **99,82%**

Sources et définitions (Source : Amundi)

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

2. Pourcentage de femmes managers. Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres / nombre total de cadres * 100. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, elles ne préjugent pas des performances futures. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.